

05 juin 2015 -14:44

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2015](#)

## Accord entre la Belgique et la Corée du Sud relatif au régime vacances-travail

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord\* entre le Royaume de Belgique et la République de Corée relatif au régime vacances-travail.

Dès que l'accord entrera en vigueur, l'opportunité sera offerte à de jeunes ressortissants belges (âgés de 18 à 30 ans) de voyager en Corée et à de jeunes ressortissants coréens (répondant aux mêmes critères d'âge) de venir en Belgique pour un séjour d'une durée maximale d'un an au cours duquel ils auront l'occasion de s'imprégner du mode de vie de leur pays d'accueil. La finalité première de cet accord est donc de permettre à ses bénéficiaires de séjourner en tant que "vacanciers" dans l'autre pays tout en ayant la possibilité éventuelle de compléter leurs ressources par l'exercice d'un travail.

Le texte de l'accord énumère les conditions auxquelles les jeunes gens concernés doivent satisfaire pour pouvoir s'inscrire dans son cadre et décrit la procédure à suivre pour obtenir les visas nécessaires. Il précise également les droits et obligations régissant la situation des ressortissants de chacun des deux pays lorsqu'ils séjournent sur le territoire de l'autre partie dans le cadre de ce programme vacances-travail.

\* signé à Bruxelles le 14 avril 2014

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>